

Ouverture de la séance du 19 aout 1790 au soir par M. d'André, exprésident

Antoine Balthazar d' André

## Citer ce document / Cite this document :

André Antoine Balthazar d'. Ouverture de la séance du 19 aout 1790 au soir par M. d'André, ex-président. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 165;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1884\_num\_18\_1\_8002\_t1\_0165\_0000\_4

Fichier pdf généré le 08/09/2020



pable, il sera condamné à trois ans de galères. « Art. 28. Tont matelot ou officier-marinier

préposé à la garde d'un sen, et qui n'y aurait pas apporté l'attention prescrite, sera puni comme si lui-meme avait allumé ou tenu allumé le feu, conformé ent a la disposition de l'article précédent.

« Art. 29. Tout matelot ou officier-marinier coupable d'avoir, dans une circonstance quelconque, frappé avec arme ou bâton un autre homme de l'équipage, sera frappé de douze coups de corde

au cabestan.

« Art. 30. Tout matelot ou officier-marinier coupable d'avoir fait une blessure dangereuse, sera puni conformément aux lois générales du royaume. »

M. le Président, lève la séance à trois heures, et indique celle du soir à six heures.

## ASSEMBLEE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. D'ANDRÉ.

Séance du jeudi 19 août 1790, au soir (1).

M. d'André, ancien président, occupe le fauteuil en l'absence de M. Dupont (de Nemours).

M. Alquier, secrétaire, donne lecture des adresses s iv ntes:

Adresse du district de Villefranche, département de l'Aveyron, portant l'expression de sa vive reconnaissance pour les travaux de l'Assemblée

nationale, et de son achésion à tous ses décrets; Adressé du corps royal d'artilierie, qui supplie l'Assemblée nationale d'assimiler son traitement

Persée (BY:)

à celui du reste de l'armée; Aoresse de la société des amis de la Constitution établie dans la ville de Verdun, département de la Meuse; elle y fait le serment d'être à jamais fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi;

Adresse du sieur Gnyon, curé de la ville de Sault, et des sieurs Buffel et Lysseric, ses vicaires, contenant des sentiments de respect et d'admiration pour les travaux, et de soumission aux dé-

crets de l'Assemblée nationale;

Adresse de reconnaissance et d'adhésion tous les décrets de l'Assemblée nationale de la part de la municipalité de la ville de Fleurance, convoquée par le conseil général; ils declarent que tous les citoyens de leur ville ont juré de tout sacrifier pour assurer l'exécution de tous ses décrets; ils offrent en don patriotique la finance de l'office de lieutenant général de police, réuni par lettres patentes du 12 septembre 1770 à leur municipalité, et ils annoncent que leur contribution patriotique se monte à près de 16,000 livres

Adresse du sieur Jacques Courmes, qui se plaint d'un jugement injuste et d'un déni de justice: l'Assemblée a ordonné le renvoi de cette

adresse au comité des rapports;

Adresse de félicitation, d'adhésion et devouement des officiers municipaux de la ville de Mar-seillan, département de l'Herault. Ils envoient un

exemplaire imprimé de la proclamation qu'ils ont faite pour maintenir l'ordre public;

Lettre du procureur de la com nune de Vienne, qui annonce que la garde nationale de cette ville est de retour de Lyon, où elle s'était transportée pour contribuer de tout son zèle à y rétablir le calme, et que ses efforts vraiment patriotiques ont été couronnés d'un heureux succès

Adresses des électeurs du dénartement de la Haute-Vienne et des administrateurs du Lot, qui consacrent les premiers moments de leur réunion à presenter à l'Assemblée nationale l'hommige d'une adhesion absolue à tous ses décrets, d'un dévouement sans bornes pour en assurer l'exé-

cution;

Adresses des municipalités et gardes nationales du Mas-d'Azil, département de l'Ariège; de l'Ascelle, département du Cantal; de Saint-Martin de Ventouse, département d'Angoulème et de la ville de Sisteron, département des Basses-Alpes, qui annoncent que tous les citoyens de ces villes se sont empressés de célébrer le jour mémorable du 14 juillet par une lête civique, dans laquelle iis ont manifesté le plus grand patriotisme et prononce avec transport le serment féderatif du Champde-Mars. Les écoliers du collègue de Sisteron ont fait dans cette fête le don patriotique de la somme de 33 livres, et la contribution patriotique des habitants de cette ville s'élève à la somme de 33,000 livres;

Du procès-verbal de l'assemblée électorale du district d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, lequel a été renvoyé au comité de Constitu-

tion:

Et enfin des adresses des sous-officiers et soldats du régiment de Dillon, du régiment du colonel-général, cavalerie, en garnison à Lille, qui, animés du patriotisme le plus pur, et pénétrés des sentiments de respect, d'obéissance et de subordination qu'ils doivent à leurs chefs, saisissent avec empressement cet instant d'égarement de quelques troupes de l'armée française pour remercier l'Assemblée nationale des decrets qu'elle a rendus concernant l'ordre et la discipline dans l'armée, et l'assurer de leur inviolable dévouement au service de la nation; ils se glorifient à juste titre de n être jamais sortis des bornes de la subordination, et prêtent entre les mains de l'Assemblée le serment d'obéir sans réserve aux règles de la discipline militaire, et de ne jamais manquer au respect dù à leurs officiers. Les lieutenants-colonels de ces régiments rendent hommage à la bonne conduite et au patriotisme de ces dignes militaires; l'Assemblée nationale a décrété qu'il en serait fait une mention honorable dans le procès-verbal.

Adresse présentée par l'assemblée générale des représentants de la commune de Paris sur les droits d'entrée, la fraude, la contrebande, ainsi conçue:

Monsieur le Président et Messieurs (1), une chaîne non interrompue de faits, qui se sont journellement succédé, depuis plus d'une année, aiteste hautement notre civisme. Nous le dirons, parce que c'est une vérité; sacrifices de notre temps, de nos veilles, de notre fortu e, dangers même pour notre vie, rien n'a pu nous arrêter,

<sup>(1)</sup> Cette séance est incomplète au Moniteur.